Procès Verbal de La Commission des Grands Projets

Réunion du : 20 MARS 2014

1er Examen

Province : Settat

Commune : Ben Ahmed

Nature du projet : Lotissement ISSAFAA III

Situation : Ben Ahmed

Références Foncières : 56093/15 - Reqt 22098/15

Pétitionnaire : Coopérative d'habitation ISSAFAA

Maître d'œuvre : Smir Hafsi

Avis de la Commission Mixte

Vu le projet présenté.

Pour pouvoir statuer il y a lieu de :

+ présenter le certificat de propriété relatif à la Réq 22098/15 en mentionnant que le délai d'opposition a expiré sans formulation d'opposition.

+ présenter le statut de la coopérative.

+ compléter le plan côté par les limites de la Réq n° 22098/15 ainsi que les noms et les amorces des lotissement riverains.

+ à établir le plan de masse sur un fond topographique.

+ à respecter la configuration de l'assiette foncière conformément au plan cadastral

+ présenter la note de renseignement relative à la Réq 22098/15.

Commune + Dossier à transmettre à la commune.

+ pas d'objet d'assainissement [illegible]

Remarques à satisfaire

COMMUNE	[signature]
PROVINCE	[signature]
A.U.S.	[signature]
R.A.D.E.E.C/O.N.E.P	
O.N.E	
D.P.A	
D.R.E.T/ D.P.E.T	
PROTECTION CIVILE	[signature]
AUTRES SERVICES:	

Le projet concorde graphiquement avec le tracé des voies d'aménagements. Toutefois, la Commune doit veiller au respect de l'alignement des voies, aux droits des tiers, et à la stabilité des constructions mitoyennes.